DÉCOMPTE MENSUEL DE PRIME DE MÉRITE ET SUPPLÉMENTS LÉGAUX — CRE

ADEM AGENCE LUXEMBOURG
B.P. 2208
L-1022 LUXEMBOURG
S-AFP
Tel : 2478-8888
reinsertion@adem.etat.lu

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Matricule :

Téléphone :

Adresse email :

Mois :

Personne de contact :

NOM & Prénom	MATRICULE	Prime de mérite	Suppléments légaux (1)			Total brut (2)	Charges patronales (3)	Total (4)
			total	non-majorés	nombre d'heures			

(1) Suppléments légaux pour prestations du mois précédent p. ex. heures supplémentaires, travail de nuit irrégulier, travail de dimanche et de jour férié légal
(2) Prime de mérite + suppléments légaux
(3) Sur prime de mérite: AVI/Ass. Pension (8,50%) Soins santé (2,80%) Ass. accidents (0,80%) Prest. Familiales (1,70%)
Sur suppléments non majorés: Soins santé (2,80%) **(Calculer séparément puis additionner)**
(4) Total brut + Charges patronales

En vue de permettre à l'ADEM de payer les stagiaires dans les délais acceptables, les promoteurs doivent faire parvenir au service de l'ADEM **au plus tard le 3me jour ouvrable du mois suivant le mois de stage considéré la fiche 'décompte mensuel de prime de mérite' dûment remplie.**
Le virement de ces suppléments est à faire sur le CCP IBAN LU25 1111 1738 0073 0000 Trésorerie de l'Etat/ADEM au même moment.

Certifié exact le :

Signature du responsable des travaux :